

Pour les Tribunaux ta vie ne vaut que 6 mois

Le meurtrier de Reynald CARON a écopé de 6 mois fermes



Il semble qu'une sensibilité à la réinsertion de l'auteur ait prévalu, quand dans le même temps la justice prononce à notre encontre des interdictions d'exercer excluant de fait cette possibilité aux policiers.

Alors réagissez !

Si vous commettez une faute à l'occasion de votre parcours professionnel, vous deviendrez vite un "indéfendable" pour l'Administration et ses suppôts ! Ensemble on peut changer les choses.

Pensées sincères à la famille de Reynald CARON.

*Le bureau régional
18 janvier 2008*

La FPIP tient à remercier sincèrement l'auteur de la photo pour son aimable autorisation.

“ Il n'est point de bonheur sans liberté ni de liberté sans courage”

Périclès